



# L'ARNAQUE DU PASSAGE EN CATEGORIE A

Le discours du gouvernement concernant le reclassement des infirmières en catégorie A oublie de dévoiler les grosses arnaques de ce protocole.

En effet les augmentations de salaires les plus importantes (2000 euro par an) n'auront lieu que dans 34 ans !

50 euro en début de carrière pour renoncer à la retraite à 55 ans, c'est cher payé ! Surtout pour ceux qui ont fait 15 ans en catégorie active !

Pour les classes normales :

**Les augmentations de début de carrière ne sont que de 50 euro** car les infirmières qui débutaient au 2<sup>ème</sup> échelon seront embauchées au 1<sup>er</sup> échelon !

Quant aux autres échelons les augmentations se situent en décembre 2010 entre 20 et 30 euro et **en 2015 entre 4 et 32 euro !**

Pour les classes **supérieures les augmentations se situent entre 92** (peu d'IDE passent au 1<sup>er</sup> échelon de la classe supérieure) et **23 euro pour les autres en moyenne**. Création d'une grille de classe supérieure en 10 échelons mais modification des quotas en « promus promouvables » modifiables tous les ans en fonction des budgets !

**Un rallongement de la carrière de 16 ans !** (On prévoit aussi un allongement de l'âge de la retraite !)

Pour les médico-techniques et rééducateurs, seules les manipulateurs radio, les kinésithérapeutes, pédicures podologues, ergothérapeutes seront concernés par le passage en catégorie A, **6 mois après les infirmières !**

Sont exclus les techniciens de laboratoires, les préparateurs en pharmacie et les diététiciennes. **C'est un décrochage des professions !**

Ce passage aux nouvelles grilles sera très chèrement payé par les agents.

Chacun va devoir choisir avant le 30 juin 2011 **s'il reste en catégorie active et reclassé sur le nouvel espace statutaire de la catégorie B, ou s'il renonce et passe en sédentaire et reclassé en catégorie A.** (Voir grilles)

Avant de faire ce choix, qui engendrera un calcul de la décote en cas de carrière incomplète, sans bonifications catégorie active (1 an pour 10 ans), une seule solution s'impose : vérifier auprès des organisations syndicales si ça vaut le coup !

Concernant les administratifs (ACH et SMS) et les techniques c'est plus de barrage (examen pour la classe supérieure) en 3 grades en Juin 2011. **Le ministère refuse le passage des agents de maîtrise dans le corps des agents chefs et les dessinateurs dans le corps des TSH et l'intégration des PARM dans la catégorie B.**

**Ce protocole est une gifle donnée aux personnels hospitaliers qui réclament de vraies augmentations de salaires.**

**Pas un syndicat ne peut signer un tel renoncement.**

**Il faut organiser la mobilisation pour modifier ce protocole !**